



Déplacement professionnels (HOTEL)

Par **DUDU1960**, le **24/09/2011** à **18:48**

Bonjour..

Un employeur est il en droit d'obliger ses salariés (Commerciaux - chefs des ventes) de dormir par deux (chambre commune) lors des déplacements ?

Alors que sur le contrat , il est indiqué que la salarié à droit à 65 €

Par **canari09**, le **24/09/2011** à **18:57**

J'ignore si juridiquement il est en droit de le faire ou pas mais c'est une pratique de plus en plus courante.

S'agit il d'un déplacement à l'occasion d'un séminaire ou autre organisé par l'employeur ou de déplacements récurrents?